

Les documents qui me seront demandés suite à la 1^{ère} consultation

Pour toute demande :

- le consentement écrit de la femme

Pour les mineur.e.s :

- le consentement écrit de la femme,
- l'attestation d'entretien psycho-social,
- la présence d'un parent, d'un représentant légal ou d'un adulte accompagnant, le cas échéant.

Pour obtenir plus d'information sur l'IVG :

www.ivg.gouv.fr

0 800 08 11 11

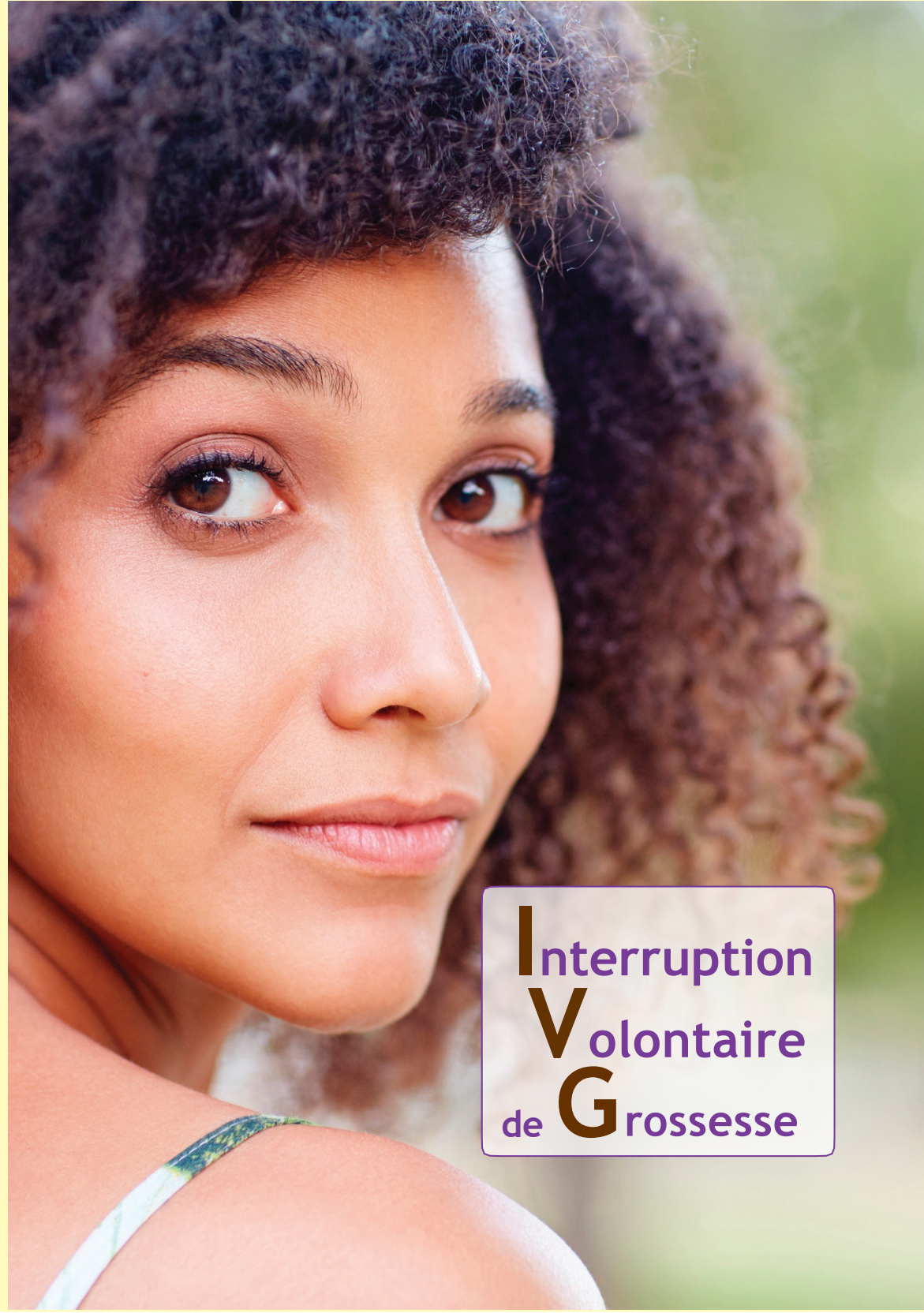
(Service et appel, anonymes et gratuits)

Pour trouver des informations sur la contraception :

www.choisirsacontraception.fr



Interruption
Volontaire
de **G**rossesse



Je suis enceinte et je ne veux pas poursuivre cette grossesse

SANS ATTENDRE, JE VAIS CONSULTER :

Infirmière scolaire, sage-femme, médecin généraliste ou gynécologue, en libéral, à la PMI, au C2S (Centre de Santé Sexuelle), au CDPS (centre délocalisé de prévention et de soin), à l'hôpital ou à la clinique.



Ne pas dépasser les délais. L'IVG se réalise avant 16 semaines d'absence de règles (d'aménorrhée).

1. Lors de la 1^{ère} consultation

Le professionnel de santé répond à mes questions et m'explique les différentes méthodes, il m'informe :

- des risques
- des effets secondaires

Il recherche et traite les éventuelles Infections Sexuellement Transmissibles (IST)

S'il ne pratique pas l'I.V.G. :

Il me donne la liste des établissements où je peux me diriger. Il me fait une prescription pour des bilans sanguins.

Le professionnel me prescrit ou réalise une échographie pour dater la grossesse. Il me propose un entretien psychosocial.



ET SURTOUT... J'ENVISAGE MA FUTURE CONTRACEPTION



2. La réalisation de l'IVG

Méthode médicamenteuse. En ville, au C2S, au CDPS, à l'hôpital	Méthode instrumentale à l'hôpital ou à la clinique.
<ul style="list-style-type: none">• Le 1^{er} jour, je prends le 1^{er} médicament : Mifépristone qui arrête l'évolution de grossesse.• 2 jours après : Je prends un 2^{ème} médicament : Misoprostol qui provoque l'avortement. Même si je saigne après le 1^{er} médicament, je dois prendre le 2^{ème}. Je peux saigner pendant 10 jours.	<ul style="list-style-type: none">• J'ai rendez-vous avec l'anesthésiste pour discuter du mode d'anesthésie : locale ou générale.• L'intervention dure 10 minutes au bloc opératoire.• Le séjour peut durer 1 journée.• Je peux saigner pendant 10 jours.

LA CONTRACEPTION... Je la débute dès la fin de l'IVG !



Préservatif interne



Dispositif Intra-Utérin



Pilule



Patch contraceptif



Implant



Diaphragme



Préservatif externe



Cape cervicale



Anneau Vaginal

3. Consultation après I.V.G.

INDISPENSABLE



- 2 à 3 semaines après.
- Pour s'assurer de la réussite de l'IVG et que je n'ai pas de complications.
- Pour parler de ma nouvelle contraception (pilule, implant, dispositif intra-utérin, patch, préservatif) et de la contraception d'urgence.
- Elle permet de discuter de la prévention des infections sexuellement transmissibles.

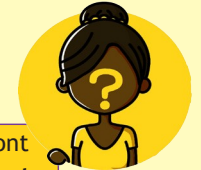
4. La prise en charge, le coût

- L'IVG est prise en charge à 100%.
- L'IVG est accessible à toutes les femmes quelle que soit leur situation.



Anonymat

Majeure, si je veux préserver mon anonymat, l'IVG ne peut être réalisée qu'à l'hôpital, au C2S ou à la clinique.



Les professionnels sont tenus au secret médical.

Mineure (-18 ans)

La décision d'interrompre ou non la grossesse doit rester MON choix.

Je viens accompagnée d'un de mes parents ou de mon représentant légal.

Si je ne veux pas ou ne peux pas avoir leur accord, je viens avec une autre personne majeure capable de m'aider dans ma démarche.

Le professionnel de santé ou psychosocial peut m'aider à faire le choix de la personne accompagnante.

La prise en charge est totalement anonyme et gratuite.

Je peux bénéficier d'une prescription de contraception sans autorisation parentale.

Dans les C2S, j'ai accès à une contraception anonyme et gratuite.

Les contraceptifs remboursables sont délivrés gratuitement en pharmacie, sur prescription.

La consultation psychosociale est obligatoire